Gaspillage : lutter contre le règne du "tout jetable"

Plastique, invendus, obsolescence programmée en piliers de la nouvelle loi

Cette fois, ça y est. Hier, l'Assemblé nationale a adopté définitivement le projet de loi antigaspillage après un accord entre députés et sénateurs voté à l'unanimité. Le texte a déjà été approuvé par l'Assemblée nationale la semaine dernière.

"*Sortir la France d'une société du tout jetable pour une société du tout réutilisable*", voilà les objectifs affichés par la secrétaire d'État Brune Poirson, également députée LREM du Vaucluse, qui a piloté ce projet de loi depuis octobre 2017 et l'ouverture de la concertation sur la "Feuille de route pour l'économie circulaire".

"Écologiser la vie quotidienne"

Le texte prévoit une série de mesures concrètes pour lutter contre le gaspillage, dont l'interdiction, pour les grandes surfaces ou les plateformes en ligne, de détruire leurs invendus non alimentaires, notamment les produits d'hygiène et de textile, dès 2022. Contre l'obsolescence programmée, notamment dans l'électronique, le texte crée en outre un "indice de réparabilité" qui précisera si un produit est aisé à réparer, et veut faciliter l'accès aux pièces détachées. "*Nous devons "écologiser" la vie quotidienne*", a insisté Brune Poirson la semaine dernière devant les députés. Mais l'image de ce projet de loi a été brouillée par le conflit opposant le gouvernement aux professionnels du recyclage et aux associations de collectivités, sur la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Le gouvernement voulait en effet l'instaurer dès 2022 pour atteindre les objectifs européens de collecte de 77% des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France plafonne à moins de 60%. La chambre des territoires a mené la charge, rejetant le dispositif en première lecture. Le ministère de la Transition écologique a été contraint à un "*compromis*": collectivités et recycleurs ont obtenu un délai supplémentaire, jusqu'en 2023, pour tenter d'atteindre les objectifs intermédiaires de collecte, faute de quoi, après "*concertation*", le dispositif de consigne pour recyclage pourra être "*mis en œuvre*". Un bilan sera "*réalisé en 2023*" sur la base des résultats obtenus en 2022.

L'été dernier, la ministre Brune Poirson avait elle-même mis la main à la pâte dans les calanques de La Ciotat. / PH. ARCHIVES F. SPEICH

> **Contre l'obsolescence programmée, notamment dans l'électronique, le texte crée un "indice de réparabilité".**

Les collectivités réunies dans l'association Amorce ont contesté la date de 2023, jugeant cette échéance prématurée. Elles soulignent que les bouteilles plastiques ne représentent que 1% des déchets ménagers et 10% des déchets plastiques. Sur les 1,1 million de tonnes de déchets plastiques produits chaque année en France, les bouteilles plastique "pèsent" quelque 350 000 tonnes.

Le texte vise la fin des emballages en plastique à usage unique en 2040. Un objectif jugé "*irréaliste*" par les industriels, mais "*trop tardif*" par l'ONG WWF qui décrit le projet de loi comme une "*occasion manquée de sortir de la société du tout jetable*". Si une ONG comme WWF France, fortement engagée sur la construction de cette loi, se "*réjouit des avancées*" contenues dans le texte, elle "*déplore*" le recul sur la mise en place de la consigne pour réemploi et le "*manque d'ambition*" des trajectoires fixées. "*Nous regrettons également le manque de mesures concrètes pour assurer que les plastiques non recyclables ne puissent plus être mis en marché*", observe-t-elle.

Le début du chemin

Autre acteur du dossier - elle a été auditionnée une dizaine de fois par les députés et sénateurs - l'association Hop, mobilisée contre l'obsolescence programmée, salue l'introduction d'un indice de réparabilité obligatoire à partir de 2021, qui se transformera en indice de durabilité en 2024. "*Il y a des avancées indéniables*, constate Laëtitia Vasseur, cofondatrice et directrice de Hop. *Mais il faudra maintenant s'assurer que la loi est bien appliquée. Car l'obsolescence programmée pose d'énormes problèmes économiques et sociaux.*" "*Nous ne sommes aujourd'hui qu'au début du chemin*, observait pour sa part le député Union des démocrates et des écologistes de Gardanne, François-Michel Lambert. *Il faut repenser les fondations de notre système de consommation.*"

D.Ta. avec AFP